Affiché le

ID: 078-217800341-20201126-2020B01DM-DE

DEPARTEMENT DES YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'AUBERGENVILLE COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
01	NOVEMBRE	2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt, le 26 novembre à 20 heures 30 minutes, conformément à la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, **Maire d'Auteuil-le-Roi.** Le public présent a été limité à 6 personnes maximum et les débats ont été retransmis en vidéo.

Étaient présents : M. BERTHON, M.CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT

Étaient absents excusés: M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. BERTHON

Mme GIMENO a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Mme PATIN a donné pouvoir à M. CAPELLE

Était absente : Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8	
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	20 novembre 2020	
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	20 novembre 2020	

<u>Objet: DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 20 – BUDGET COMMUNE – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE POUR ERREUR MATERIEL</u>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le mail de la Trésorerie de Montfort l'Amaury en date du 5 octobre 2020 nous informant d'un manque de crédits au chapitre 20

Considérant le besoin d'un apport de fonds sur le chapitre 20 Immobilisations Incorporelles Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative suivante :

Chapitre	Budget 2020 au chapitre	Articles à modifier	Décision Modificative	Solde de l'article après DM	Solde du chapitre après DM
Chap. 23 Immobilisation en cours		Art. 2315 Installation matériel et outillage	- 3 500,00	381 806.33	381 806.33
Chap. 20 Immobilisations Incorporelles	1 000.00	Art. 2033 : Concession et droit similaire	+3 500.00	2 772.00	33.51

Envoyé en préfecture le 01/12/2020 Reçu en préfecture le 01/12/2020

Affiché le

ID: 078-217800341-20201126-2020B01DM-DE

Après en avoir délibéré 14 voix POUR, le conseil municipal adopte la décision modificative ci-dessus,

Dit que la délibération sera envoyée à Mme la Sous-Préfète de Rambouillet et à Monsieur le comptable du Trésor Public de Montfort l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire Marie-Christine CHAVILLON